



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 10 décembre 2018 le Règlement numéro 234-18 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin de modifier la délimitation des zones à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et de revoir certaines dispositions réglementaires.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité, 80 rue principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 15 février 2019.

Stéphanie Readman

Stéphanie Readman
Directrice générale et secrétaire-trésorière par
intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 15 février 2019 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 15 février 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Stéphanie Readman

Stéphanie Readman
Directrice générale et secrétaire-trésorière par
intérim